

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COLLINES DU PERCHE

Arville, Baillou, Beauchêne, Boursay, Choue, Cormenon, Le Gault-du-Perche, Le Plessis-Dorin, Le Temple, Mondoubleau, Oigny, Saint-Agil, Saint-Avit, Saint-Marc-du-Cor, Sargé-sur-Braye, Souday.

☎ 02 54 89 71 14

☎ 02 54 89 89 89

dgs@cc-collinesperche.fr

36 Rue Gheerbrant
41170 MONDOUBLEAU

COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 17 NOVEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le 17 novembre, à vingt heures quinze, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes du Temple, sous la présidence de Monsieur Jean LEGER.

Date de la convocation : 10/11/16

Nombres de membres en exercice : 37

Nombre de membres présents : 33

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 3

Présents : MM. LEGER J., LEMERRE H., PELLETIER J-L., GODEFROY S., BINGLER R., BOURDIN J-R., GAULLIER F., LETURQUE C., VERRIER S., BOULAY G., MESME J., JOSEPH LARIDANS J., SERREAU R., HOYEAU M., BOUHOURS D., GARDRAT J-J., RENAULT S., PLATON G., CHARREAU C., LENOIR C., THIBAUT J-N., GOURDET G., GLOANEC-MAURIN K., ROULLEAU O., DE WAILLY J., LEGAVE G., DESHAYES M., PAVEE B., VIVET A, GRANGER J., DE PONTBRIAND A., AUGIS B., membres titulaires,

Pouvoir : MM. RENVOISE J. à BOULAY G., BOULAY S. à RENAULT S., BONNET M. à CHARREAU C.

Absent : M. BOULAY B.,

Présentation du rapport du groupe de travail inter CESER « Perche » intitulé *Le Perche en route vers un grand projet de territoire* par MM. Eric Chevée, rapporteur, et Michel Cohu, vice-président.

1. APPROBATION DECISIONS DU PRESIDENT PRISES PAR DELEGATION

Aucune décision pendant la période

2. URBANISME

2.1. SCOT

Vu l'arrêté préfectoral du 4 novembre 2016 portant extension du périmètre et refonte des statuts du syndicat mixte du SCOT des Territoires du Grand Vendômois ;

Le président invite l'assemblée à procéder à l'élection de 5 délégués titulaires et de 5 délégués suppléants.

Sont élus à l'unanimité des voix :

Membres titulaires
Jean Léger
François Gaullier
Serge Renault
Roland Bingler
Janine Laridans
Membres suppléants
Karine Gloanec-Maurin
Agnès de Pontbriand
Jean-Luc Pelletier
Jean-Jacques Gardrat
Jean-Paul Robinet

2.2. Point PLUi

Le communiqué de presse rendant compte des ateliers thématiques a été remis à chacun et commenté.

Les réunions publiques de restitution du diagnostic sont fixées ainsi :

Vendredi 2 décembre à 20h30 salle des fêtes de Cormenon

Samedi 3 décembre à 10h à la salle des fêtes de Sargé

Vendredi 9 décembre à 18h à la grange à St-Agil

Elles seront précédées d'un comité de pilotage le lundi 28 novembre à 16h30 à la communauté

3. ENFANCE JEUNESSE FAMILLES

3.1. Transport à la demande

Le président,

- rappelle le fonctionnement du service de transport à la demande créé par le Conseil Départemental pour répondre à des besoins de déplacements des populations liés à l'attractivité d'un bourg et /ou pour assurer des correspondances et dont la communauté de communes bénéficie par convention du 19/05/2011 ;
- précise qu'actuellement le service est le suivant :

Destination	Jours de fonctionnement	Aller – Heure d'arrivée	Retour – Heure de prise en charge
Mondoubleau « Place Saint-Denis »	Lundi matin	9h00	11h30
	Jeudi après-midi	14h00	17h30
Vendôme « Hôpital »	Vendredi matin	8h55	12h05
Vendôme « Place de la Liberté »	Vendredi matin	9h00	12h00

- propose pour la destination de Mondoubleau des lundis et jeudis d'ajouter un point d'arrêt à la Maison de Services au Public / Espace Public Numérique et de préciser pour l'arrêt de la Place Saint-Denis : « maison médicale et commerces ».

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve ces modifications et autorise le président à signer l'avenant à la convention d'origine avec le président du Conseil Départemental.

3.2. Convention Contrat Local d'Accompagnement Scolaire

Le président rappelle le dispositif d'aide à la scolarité en direction des enfants scolarisés en établissement primaire jusqu'au lycée initié par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et dénommé Contrat Local d'Accompagnement Scolaire (CLAS) auquel adhère la communauté de communes depuis plusieurs années.

Centrées sur l'enfant, les actions doivent susciter son adhésion et celle de sa famille, faciliter les relations entre les familles et l'école, accompagner et aider les parents dans le suivi et la compréhension de la scolarité de leurs enfants.

Ce service est encadré par le centre social de la communauté avec l'aide de bénévoles formés par la CAF.

Le président invite le conseil à l'autoriser à signer une nouvelle convention avec la CAF pour le renouvellement du versement de la prestation de service CLAS par la CAF pour l'année scolaire 2016/2017 et précise que par cette convention, la communauté s'engage à offrir un service de qualité, accessible à tous, répondant à leurs besoins et respecter les règles de confidentialité.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise le président à signer la convention qui définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service « accompagnement à la scolarité » pour la période du 01/09/2016 au 30/06/2019.

3.3. Mois du film documentaire 2016

Le président,

- informe que la médiathèque Jules Verne a participé à la manifestation du « mois du film documentaire » le vendredi 4 novembre 2016 à 20h30 avec M. Ludovic VIEUILLE qui rencontrera le public à l'issue de la projection du film « Deux cancras »,
- propose la signature d'une convention - définissant les différentes obligations des signataires - avec le Conseil Départemental, CICLIC (Livre, Image et Culture numérique en Région Centre) et Ludovic VIEUILLE.
- invite le conseil à se prononcer sur la signature de cette convention.

Le conseil communautaire, après délibération, à l'unanimité, autorise le président à signer la convention.

4. Décision modificative budgétaire

4.1. Budget principal

Le président informe que divers ajustements budgétaires sont nécessaires au budget principal ainsi :
En section d'investissement pour la régularisation de l'engagement PACTE CULTURE pour le réseau de lecture publique et la régularisation de l'achat d'un test pour le RASSED

En section de fonctionnement pour la régularisation du paiement des frais de réservation de la classe de neige de Sargé et de l'encaissement du 1^{er} acompte des familles.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6228-255 : Divers	0.00 €	4 521.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	4 521.00 €	0.00 €	0.00 €
R-7067-255 : Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	4 521.00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0.00 €	0.00 €	0.00 €	4 521.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	4 521.00 €	0.00 €	4 521.00 €
INVESTISSEMENT				
R-10222-01 : F.C.T.V.A.	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 279.00 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 279.00 €
R-1641-01 : Emprunts en euros	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 521.00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 521.00 €
D-2188-EC-213 : Ecole de Choue	5.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2188-LEC-321 : Médiathèque	0.00 €	7 800.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2188-SCO-213 : Bâtiments scolaires	0.00 €	5.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	5.00 €	7 805.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	5.00 €	7 805.00 €	0.00 €	7 800.00 €
Total Général		12 321.00 €		12 321.00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve cette décision budgétaire N°4 au budget principal.

4.2. Budget annexe régie de chauffage

Le président informe que divers ajustements budgétaires sont nécessaires au budget annexe régie de chauffage en section d'exploitation pour régularisation de fin d'année suite à la surconsommation de gaz due aux pannes sur chaudière bois du réseau de Mondoubleau,

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6061 : Fournitures non stockables (eau, énergie..)	0.00 €	22 100.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6063 : Fournitures d'entretien et de petit équipement	334.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-61521 : Entretien et réparations bâtiments publics	300.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6156 : Maintenance	3 700.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-63513 : Autres impôts locaux	2 921.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	7 255.00 €	22 100.00 €	0.00 €	0.00 €
R-701 : Ventes de produits finis et intermédiaires	0.00 €	0.00 €	0.00 €	14 845.00 €
TOTAL R 70 : Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	0.00 €	0.00 €	0.00 €	14 845.00 €
Total FONCTIONNEMENT	7 255.00 €	22 100.00 €	0.00 €	14 845.00 €
Total Général		14 845.00 €		14 845.00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve cette décision budgétaire N°1 au budget régie de chauffage.

5 – Régie Centre Social

Le président,

- informe que le centre social a prévu de participer au marché de Noël de Mondoubleau en vendant des objets de décoration réalisés par les jeunes à partir de matériaux de récupération ainsi que des pâtisseries maison,
- propose de gérer ces mouvements de fonds par le biais de la régie instituée par décision du bureau du 30/06/2011 en fixant un tarif de vente unique de 1€.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve cette proposition.

6 – Cession terrain

Lors du précédent conseil communautaire le conseil avait décidé de céder 3 parcelles de l'ancienne voie ferrée d'une contenance globale de 5 421 m² au Gaec de Connival (Sargé-sur-Braye) afin de passer en tranchée un câble d'alimentation d'un hangar avec toiture photovoltaïque à construire au prix de 0.30/m² (total = 1 626.30 €) correspondant au prix d'achat.

Or le GAEC fait valoir qu'il s'engageait à laisser le droit de passage sur le chemin et à l'entretenir mais que le prix est trop élevé compte tenu de cette servitude et fait une offre globale à 1 000 €.

Le président invite le conseil à délibérer de nouveau.

Vu l'avis du Domaine en date du 24 octobre 2016 ;

Considérant la situation des 3 parcelles cadastrées ainsi : Commune de Sargé-sur-Braye, lieudit Connival, ZM N°46 en zone A (76m²), ZM N°48 en zone A (177 m²), ZM N°53 en zone N (5168 m²) appartenant à la communauté de communes des Collines du Perche

Considérant la projet de construction d'un hangar agricole avec toiture équipée de panneaux photovoltaïque du Gaec de Connival (Sargé-sur-Braye) nécessitant la traversée en tranchée de ces parcelles située à une extrémité de l'ancienne voie ferrée transformée en chemin de randonnée ;

Considérant que ce projet nécessite la pleine propriété du terrain d'emprise de la tranchée ;

Considérant l'engagement du preneur de laisser le droit de passage à tout public sur le chemin et de l'entretenir ;

Le conseil communautaire, après délibération, par 29 voix pour, 5 contre et 2 abstentions,

- décide de passer outre l'avis du Domaine compte tenu des servitudes décrites ci-dessus et de céder l'ensemble des 3 parcelles d'une superficie totale de 5 421 m² au prix global et forfaitaire de 1 000 € au Gaec de Connival ;
- dit que les servitudes seront clairement inscrites sur l'acte de vente ;
- désigne Me Antoine Richardin en qualité de notaire en charge de l'acte relatif à cette vente,
- dit que les frais d'acte seront à la charge du preneur,
- autorise le président à signer l'acte notarié et toute pièce relative à cette opération.

7 – Aire d'accueil des gens du voyage – révision des tarifs

Le Président rappelle que les tarifs de l'aire d'accueil des gens du voyage sont inchangés depuis l'ouverture de l'aire en 2009 et invite le conseil à en délibérer.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, fixe les tarifs ainsi à compter du 1^{er} janvier 2017 :

Prestation	Tarif actuel	Tarif au 01/01/2017
Droit de place journalier	1.50 € / emplacement famille / nuitée	1.50 € / emplacement famille / nuitée
Caution	80 €	100 €
Electricité	0.15 €/kw (prix unique été-hiver)	0.20 €/kw (prix unique été-hiver)
Eau	3 € / m ³	4 € / m ³

Prochaines réunions :

Bureau : jeudi 8 décembre à 18h à la communauté

Conseil communautaire : Jeudi 15 décembre à 20h15 à la salle des fêtes de Sargé-sur-Braye

Vu pour être affiché à Mondoubleau au siège de la communauté le 24/11/2016.

Le président,

Jean LEGER

Et affiché à la mairie de le Le Maire